REGLEMENT DU JEU « Humour en cours », Le Palais des Glaces

1. Objet du concours

Le théâtre du Palais des Glaces est une SARL au capital de 37515€, dont le siège social est situé au 37 rue du faubourg du Temple 75010 Paris , inscrite au RCS de Paris - 572062578

Il organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, accessible via la page Facebook http://www.facebook.com/pages/PALAIS-DES-GLACES/192857520754248?ref=ts , dont l'objet est de visionner des vidéos et de définir sa préférée. Suite à cela un tirage au sort est organisé parmi tous les participants pour désigner les gagnants des différents lots.

2. Modalités de participation 2.1.

Pour participer au concours, les participants doivent :

- être inscrits sur Facebook
- cliquer sur « j'aime » sur la page du Palais des Glaces
- accepter de partager certaines informations
- remplir un formulaire
- visionner une ou plusieurs vidéos et définir son « coup de cœur »

2.2.
La participation de mineurs se fait sous l'autorité et la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. En cas de participation de mineurs et notamment préalablement à la fourniture des dotations, Le Palais des Glaces sera en droit d'exiger la communication d'une autorisation écrite signée du représentant autorisant la participation du mineur concerné au concours.
2.3.
La participation au concours est ouverte à toute personne physique, quel que soit l'âge résident en France Métropolitaine, à l'exclusion des salariés et représentants du Palais des Glaces, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoints).
2.4.
Avant de participer au concours, les participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité via la pop-up d'installation du jeu ou via le jeu au moment de l'ajout d'une image
2.5.
Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, Le Palais des Glaces aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

3. Dates de participation

La participation au concours est ouverte du 13 janvier 2012 au 10 février 2012 minuit.

4. Désignation des gagnants

Suite à la participation des joueurs, un tirage au sort aura lieu afin de désigner les gagnants des différents lots.
4.1.
Les gagnants seront avertis par Le Palais des Glaces avant le 24 février 2012 par courriel à l'adresse renseignée lors du formulaire. Par ailleurs, le nom du gagnant sera diffusé sur la page du Palais des Glace. Si un gagnant n'était pas joignable, ne répondait pas à l'email susmentionné dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de l'email, Le Palais des Glaces aura toute discrétion pour désigner un autre gagnant et lui attribuer les prix ou pour déclarer les prix non attribués.

5. Dotations

5.1.
Les dotations suivantes seront remises aux gagnants.

5.2.

- 1er prix : Un diner pour 2 personnes (apéritif, entrée, plat, dessert, café) au « Pyrénées Cévennes » (106, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris) + deux places de spectacle au Palais des Glaces (places impérativement soumises aux disponibilités du théâtre) + une nuit en chambre double au Crowne Plaza République (petit-déjeuner compris) le 24 mars 2012 (date non négociable, fixée par l'hôtel). Valeur totale estimée à 400 euros
- 2ème prix : Deux repas croisière pour 2 personnes « Paris en Scène » + spectacle au choix au Palais des Glaces (places impérativement soumises aux disponibilités du théâtre). Valeur à l'unité : environ 118 euros chacun
- 3ème prix : Un lot de 4 DVD « Bodin's » (leurs 2 films : « Amélie au pays des Bodin's » et « Mariage chez les Bodin's » + 2 spectacles : « Les Bodin's Mère et Fils » et « Bienvenue à la capitale »). Valeur environ 90 euros.
- 4ème prix : 5 Invitations pour 2 personnes aux spectacles du Palais des Glaces (spectacle au choix des gagnants mais selon disponibilités du théâtre) Valeur à l'unité : environ 60 euros chaque lot (invitation pour 2).
- 5ème prix : Deux lots de 3 DVD de spectacles (« Les Bodin's Mère et fils », Jean-François Dérec et Christophe Guybet « Pourquoi pas ce soir ? »). Valeur à l'unité : environ 40 euros chaque lot.
- 6ème prix : Le livre « Le guide de Paris en métro – Tout ce qu'il faut voir et faire en sortant des stations » - Guide offert par la FFBDE, et réalisé avec le concours de la RATP et de la Mairie de Paris. Valeur : 15 euros.
- 7ème prix : 15 lots de 3 stylos fantaisie vert-rose-noir des Bodin's « Retour au pays ». Valeur à l'unité : 10 euros chaque lot de 3 stylos.
- 8ème prix : 5 affiches dédicacées. Valeur inestimable.
- 9ème prix : 10 Flipbook du spectacle « Les Marionnettes du pénis ». Valeur inestimable.

Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.
Dans l'hypothèse où un lot reviendrait au Palais des Glaces par voie postale pour quelque raison que ce soit non imputable au Palais des Glaces, ou si un gagnant y renonçait, ce lot restera la propriété du Palais des Glaces qui sera libre de le réattribuer ou non.
D'une manière générale, Le Palais des Glaces décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. Le Palais des Glaces se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction d'un gagnant concernant son lot.
Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots ont exclusivement une fonction d'illustration et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.
Le Palais des Glaces ne saurait être tenue pour responsable si un ou plusieurs des lots proposés étaient indisponibles temporairement ou définitivement. Il serait alors proposé aux gagnants des lots de valeur équivalente. Le Palais des Glaces n'assume aucune responsabilité en cas de retard, vol et/ou perte des lots acheminés par voie postale ou quant à leur état de livraison.
Le Palais des Glaces ne saurait être tenue responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être contactés pour une raison indépendante de sa volonté.

6. Informatiques et libertés

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui la concernent.
Pour toute demande il conviendra d'écrire à : Le Palais des Glaces 37 rue du faubourg du Temple 75010 Paris
Toute demande tendant à la suppression des données nominatives concernant le participant avant la sélection du gagnant, vaudra renonciation à la participation au concours.

7. Autorisation d'utilisation des coordonnées des gagnants

Les participants autorisent, s'ils sont désignés gagnants du concours, Le Palais des Glaces à utiliser et reproduire à titre gracieux leurs noms, prénoms, ainsi que toute information renseignée lors du renseignement au formulaire, à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le concours et/ou les activités du Palais des Glaces – pour le monde entier et pendant toute une durée de dix (10) ans à compter de la fin du concours.

8. Propriété intellectuelle Le Palais des Glaces

L'ensemble des marques, logos, œuvres de l'esprit, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles sur le Site sont la propriété intellectuelle exclusive du Palais des Glaces ou du moins des œuvres pour lesquelles Le Palais des Glaces a reçu l'autorisation expresse d'utilisation et de diffusion.
Les marque et logo " Le Palais des Glaces " sont la propriété exclusive du Palais des Glaces.
La participation au concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle du Palais des Glaces ou accessibles sur le site.

9. Remboursements frais de participation

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.
En l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion forfaitaire aux internautes. Dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, il est expressément convenu que l'accès au Site ne pourra donner lieu à aucun remboursement puisque le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.
Cependant, par exception aux stipulations qui précèdent, si la connexion n'est pas réalisée à partir d'un abonnement avec connexion forfaitaire, tel que défini ci-dessus, le remboursement du temps de connexion sera remboursé par Le Palais des Glaces sur demande écrite sur la base forfaitaire de 9 minutes de connexion soit 0, 66€TTC sur demande écrite en joignant un RIB et en mentionnant l'identifiant et l'e-mail du participant, le jour et l'heure de la connexion à l'adresse du jeu.
La demande de remboursement doit être adressée par courrier postal sous enveloppe suffisamment affranchie, avant le 24 février 2012 (cachet de la poste faisant foi) à : Le Palais des Glaces, 37 rue du faubourg du Temple 75010 Paris. Il ne sera effectué qu'un remboursement maximum par participant (même nom, même adresse postale et/ou même Relevé d'identité bancaire) pendant toute la durée du concours.
Le Palais des Glaces ne sera tenu à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués ci-dessus.

10. Responsabilité

Il est rappelé les caractéristiques et les limites du réseau internet en ce qui concerne la sécurité technique des échanges. Le Palais des Glaces ne saurait être tenue responsable des dommages liés aux risques inhérents à toute connexion et toute transmission d'informations sur internet.

A ce titre, Le Palais des Glaces ne saurait être responsable et décline toute responsabilité en cas de (i) difficultés de connexion au réseau internet, d'encombrement du réseau internet, de dysfonctionnement de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le temps de connexion nécessaire à la participation; (ii) contamination par d'éventuels virus ou d'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site ; (iii) dommages survenant à tous biens, tels que notamment matériels informatique, utilisés par les participants à l'occasion de la participation au concours.
En participant à ce concours, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement Le Palais des Glaces, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation au concours ou du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.
En cas de force majeure, Le Palais des Glaces se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, Le Palais des Glaces s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur la page Facebook. .

11. Dépôt et disponibilité du règlement

Le règlement du concours est déposé via depotjeux.com auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Il est disponible à la consultation sur le Site ou sur www.depotjeux.com
Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du concours. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, au Palais des Glaces. Le timbre de la demande de règlement est remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

12. Loi applicable et juridiction

Les présentes règles de participation sont soumises au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

13. Protection des informations

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société Le Palais des Glaces et non à Facebook. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Consulter le Règlement.